Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

SCOT DU PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

PIÈCE 1

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU

Vu pour être annexé à la délibération 2023-VI-06 du 14/11/2023

Le Président,
Stéphane Leyenberger

PETR PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

Sommaire

SOMMAIRE 3

CADRE REGLEMENTAIRE 4

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DES ENJEUX QUI S'EN DEGAGENT 6

PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU, L'ECO-TERRITOIRE DE L'EUROREGION EN 20409

A. LA VISION POUR LE PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU 2040 9

B. QUATRE AMBITIONS FORTES POUR PARVENIR A LA VISION SOUHAITEE DE 2040 11

UNE STRATEGIE DECLINEE EN TROIS OBJECTIFS 13

A. PORTER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT À PARTIR DES VALEURS ASSOCIÉES AUX « VOSGES DU NORD EN ALSACE » 14

1. Éco-Paysages – conforter la qualité des paysages à partir du massif des Vosges du Nord 14

2. Éco activités : développer les activités et filières en appui à la valorisation des ressources en lien avec le massif 16

3. Éco-ressources - développer la production énergétique en valorisant les ressources naturelles pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone 18

4. Eco-promotion : développer l'attractivité du territoire par la promotion des valeurs attachées à l'entité « Vosges du Nord en Alsace » 19

B. SOUTENIR DES MODES DE VIE ECO-CONTRIBUTEUR ET CONSOLIDER LA SOLIDARITÉ AU SEIN DU TERRITOIRE 20

1. Renforcer les pôles urbains et économiques et l'économie industrielle 20

2. Organiser et renouveler les conditions d'accueil des populations et des activités et raffermir le lien villes-villages par le déploiement de politiques différenciées à l'échelle des bassins de proximité ... 22

3. Développer les mobilités de proximité pour renforcer les liens pôles territoires 23

4. Maîtriser l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience 24

C. GÉNÉRER DE NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS EN VALORISANT LA SITUATION AU CŒUR DE L'EURO REGION 26

1. Renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales 26

2. Valoriser les centralités émergentes à partir des gares pour des développements liés aux mobilités durables 27

3. Conforter l'attractivité touristique du territoire en s'inscrivant dans les circuits et itinérances d'échelles régionale et nationale 27

TABLEAU DE CORRESPONDANCE 29

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

Cadre réglementaire

L'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale (SCoT) vient en modifier le contenu.

Plus particulièrement, elle remplace le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) par **le Projet d'Aménagement Stratégique** (PAS) et ouvre la possibilité aux structures porteuses de SCoT également compétentes en matière de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) d'élaborer **un SCoT tenant lieu de PCAET.**

L'ensemble de ses dispositions entreront en vigueur le 1er avril 2021. Toutefois, l'article 7 précise que « *l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme ayant prescrit une procédure d'élaboration ou de révision antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente ordonnance peut, tant qu'il n'a pas arrêté le projet prévu à l'article L. 143-20 du même code, décider de faire application des dispositions du code de l'urbanisme dans leur rédaction issue de la présente ordonnance, à la condition que le schéma entre en vigueur à compter du 1er avril 2021* ».

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau a prescrit le SCoT **le 15 décembre 2017**, démarche engagée conjointement à l'élaboration de son PCAET.

Aussi, les élus ont décidé de faire application des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme, dans leur rédaction issue de l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020.

→ Le présent document constitue la pièce 1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saverne Plaine et Plateau. Il s'agit du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), rédigé suivant les dispositions du code de l'urbanisme au 1er avril 2021 :

article L141-3 du code de l'urbanisme au 1er avril 2021

« *Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages* ».

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

article L141-17 du code de l'urbanisme au 1er avril 2021

« *Le schéma de cohérence territoriale tenant lieu de plan climat-air-énergie territorial poursuit les objectifs énoncés au 1° du II de l'article L. 229-26 du code de l'environnement. Le projet d'aménagement stratégique définit ces objectifs, qui sont également déclinés dans le document d'orientation et d'objectifs.*

Il comprend également, en annexe, les éléments énumérés au II de l'article L.229-26 du code de l'environnement et relatifs à la mise en œuvre et au suivi de ces objectifs. »

Aussi, le présent PAS du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau définit « *Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France* » (1° du II de l'article L. 229-26 du code de l'environnement).

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent

TERRITOIRES, CONVERGENCES ET COHERENCE

Le territoire du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau se compose d'espaces géographiques aux identités propres et aux logiques de fonctionnements spécifiques. Ces espaces se dessinent, notamment, au regard de :

- leurs caractéristiques géologiques et paysagères : piémont, collines, plaine – Massif – Plateau ;
- logiques socioéconomiques organisées autour de pôles locaux propres à chaque bassin : la région de Saverne, l'Alsace Bossue, le Pays de Hanau La Petite Pierre, animés par des réseaux de pôles qui permettent une proximité des équipements et services avec les habitants ;
- de trames urbaines différenciées : constituées soit d'un chapelet de villages, soit d'un maillage de bourgs, soit d'une armature urbaine hiérarchisée et structurée autour conurbation agglomérée.

Le territoire du SCoT s'organise à partir du massif montagneux des Vosges et de son réseau de villes et de bourgs.

Le massif prend place au centre du territoire :

- il organise les principaux flux et les rapports entre les différents bassins ;
- il est le support d'un système local de valorisation des productions primaires (agricoles et sylvicoles).

Le réseau de villes et de bourgs est le support d'une armature économique organisée en appui aux principales polarités urbaines du territoire : Saverne concentre 22,5% de l'emploi local et 27,6% de l'emploi est présent dans 5 bourgs (Ingwiller, Bouxwiller, Sarre-Union, Drulingen et Diemeringen) tout en préservant une fonction productive diffuse dans les espaces ruraux (ex. Les Grands Chais à Petersbach, 3ème employeur du territoire).

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

UNE TRAJECTOIRE DE DEVELOPPEMENT QUESTIONNÉE

Fort d'un ancrage territorial, géographique, économique et urbain, le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau connaît des tendances socioéconomiques récentes qui questionnent sa trajectoire.

D'une part, la croissance démographique est ralentie. En effet, sur le long terme, l'évolution démographique enregistre une progression continue mais inférieure à la tendance suivie par le département du Bas-Rhin. A court terme, le territoire connaît une baisse de population qui s'accompagne de plusieurs phénomènes qui questionnent les équilibres en place :

- Un vieillissement démographique lié à une difficulté de renouvellement générationnel de la population locale : le solde naturel est positif mais les départs sont trop importants pour soutenir la croissance démographique durablement ;
- Une répartition de la population sur le territoire qui tend à s'affirmer dans la partie Est : les franges Est du territoire enregistrent une hausse de population, en lien avec le desserrement de l'Eurométropole et de Haguenau, tandis que les secteurs Ouest du territoire peinent à maintenir leur population ;
- Une inadéquation croissante entre les besoins résidentiels théoriques de la population et la composition réelle du parc de logements : importance des grands logements, difficulté d'accès pour les jeunes actifs, hausse du nombre de logements vacants.

D'autres dynamiques en cours sont associées à la diminution de l'attractivité résidentielle :

- Les centralités commerciales historiques de centre-bourgs sont fragilisées par des développements périphériques et la dégradation des aménagements dans les centres : linéaires commerciaux discontinus et diffus, qualité moyenne à médiocre des façades.
- La progression des emplois présentiels est altérée et impacte l'emploi local total (malgré la bonne stabilité des emplois productifs).

En outre, la cohésion du territoire du SCoT apparaît être altérée par la satellisation vis-à-vis de métropoles limitrophes (en premier lieu l'Eurométropole de Strasbourg) qui tend à renforcer les logiques micro-territoriales et accélérant l'affaiblissement et le repli du territoire.

DES ENJEUX POUR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT ET UNE COHERENCE RENOUVELEES

Au regard des risques en présence d'un développement urbain et économique bridé du Pays de Saverne Plaine et Plateau, ou encore de mise à mal de la cohésion du territoire – influences ou non de l'Eurométropole strasbourgeoise selon les secteurs géographiques du territoire -, le modèle de développement du Pays de Saverne Plaine et Plateau est ainsi questionné pour les vingt prochaines années.

Plusieurs enjeux sont alors identifiés :

- La diversification des relations avec l'extérieur pour saisir de nouvelles opportunités pour un rayonnement à 360° ;

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

- La diversification des sources de valeur locale associant les moteurs économiques endogènes et exogènes ;
- Le renforcement de l'attractivité résidentielle associant : adaptation de l'offre résidentielle afin de chercher à répondre aux besoins des parcours résidentiels et renforcement des centralités urbaines et villageoises, etc.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

Pays de Saverne Plaine et Plateau, l'eco-territoire de l'euroregion en 2040

A. LA VISION POUR LE PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU 2040

En 2040, **le Pays de Saverne Plaine et Plateau est un éco-territoire reconnu**, au sens où :

- Le Pays de Saverne Plaine et Plateau marque l'unité de son territoire, et, **préserve et organise ses singularités à partir de l'entité géographique et patrimoniale des Vosges du Nord en Alsace** qui fédère ses composantes territoriales : la Région de Saverne, l'Alsace Bossue et le Pays de Hanau - La Petite Pierre.
- Le Pays de Saverne Plaine et Plateau s'inscrit dans une dynamique socioéconomique nourrie par **un renouvellement de sa population et un développement économique fondés sur des bases différenciantes** par rapport aux territoires métropolitains et urbains voisins. Ce modèle allie modernité et authenticité et se décline au bénéfice :
    - de l'espace ressource et fournisseur de productions primaires (agriculture, énergies durables, écoconstruction) et de services écosystémiques (biodiversité, piège à carbone, qualité des ressources eau et air),
    - du tissu d'activités industrielles qui contribue aux objectifs de durabilité, de résilience et d'attractivité du territoire,
    - du cadre de vie et d'épanouissement personnel qui se distingue par une offre singulière d'habitat et de services, etc.

En 2040, **le Pays de Saverne Plaine et Plateau est pleinement inscrit dans l'Eurorégion**.

Il est une pièce territoriale à part entière de **l'ensemble régional Alsace - Grand Est** et assure une fonction charnière dans l'espace eurorégional qui inclus la Sarre et le Pays de Bade.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

Le territoire s'ancre dans les systèmes franco-allemands d'échanges de la vallée de la Sarre et de la vallée de la Moder - Rastatt, ce qui permet de conforter ses attracteurs et marqueurs économiques et touristiques d'envergure nationale, voire mondiale.

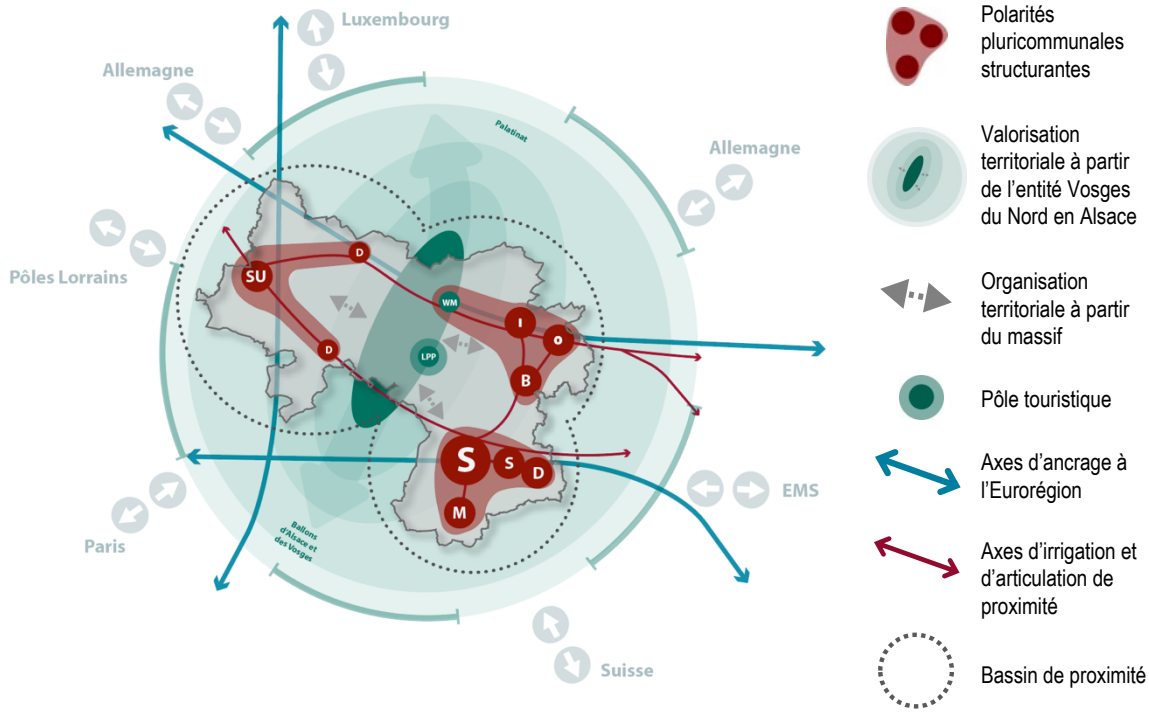

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

B. QUATRE AMBITIONS FORTES POUR PARVENIR A LA VISION SOUHAITEE DE 2040

« Pays de Saverne Plaine et Plateau, l'éco-territoire de l'eurorégion » répond à la volonté d'articuler **quatre principales ambitions** :

1 - La première réside dans **la volonté d'inventer un modèle de développement alliant modernité et authenticité** en dépassant l'opposition traditionnelle rural/urbain, développement métropolitain / réseau de villes moyennes et de bourgs ruraux.

L'éco-territoire suppose de miser sur les aménités géographiques, patrimoniales et historiques pour en faire des moteurs alternatifs de développement telles que :

- la création de valeur ajoutée économique à partir des ressources énergétiques durables, forestières et agricoles,
- la constitution d'une offre résidentielle différenciante par rapport aux offres métropolitaines,
- la valorisation du lien social de proximité et d'une qualité du cadre de vie,
- la promotion d'une destination de villégiature touristique et de loisirs fondée sur l'itinérance douce, les produits de terroirs et les activités de plein air, accueil des actifs au fonctionnement plus autonome (télétravail, travailleurs indépendants, TPE, etc.).

2 - Il s'agit, par ailleurs, de **miser sur l'activation des moteurs de développement s'appuyant :**

- **tant sur les ressorts de développement endogène** : économie présentielle, activités du secteur primaire, renforcement des entreprises industrielles et artisanales, déjà présentes ;
- **que sur les dynamiques connectées avec l'extérieur et/ou à destination des marchés régionaux, voire nationaux et mondiaux** : amélioration de la visibilité du territoire à partir des valeurs associées aux Vosges du Nord pour accroître son attractivité (économique, touristique, et résidentielle), à la faveur d'une armature territoriale renforcée et organisée ; déploiement de nouvelles activités exportatrices liées à la fourniture d'énergies durables, à des productions agroalimentaires innovantes et de qualité ou encore à la valorisation des filières bois et écoconstruction (bois, pierre naturelle, verre artisanale).

3 - Ce nouveau modèle de développement s'inscrit dans **la promotion d'un écosystème territorial ouvert qui tire pleinement parti des interactions avec les territoires qui l'environnent, et ceci à 360°** et selon trois échelles :

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

a) **L'échelle de proximité** par la valorisation des coopérations de développement avec les dynamiques territoriales locales : l'Eurométropole strasbourgeoise, systèmes valléens de la Sarre (Sarrebourg, Sarre-Union, Sarreguemines) et de la Moder (Bouxwiller, Val-de-Moder, Haguenau) ;

b) **L'échelle de l'Eurorégion** en considérant le Pays de Saverne Plaine et Plateau, comme le trait d'union entre la Sarre et le Pays de Bade, entre les métropoles lorraines et alsaciennes, et entre le Luxembourg et l'Ile de France.

c) **L'échelle "Monde"** en confortant la visibilité internationale du Pays de Saverne Plaine et Plateau fondée sur les valeurs d'un territoire préservé, authentique et moderne "Vosges du Nord en Alsace" et la mise en avant des savoir-faire et des richesses mondialement reconnues : la Cristallerie Lalique à Wingen-sur-Moder, le cabaret Royal Palace à Kirrwiller, Château de Lichtenberg, Les Grands Chais de France, premier exportateur de vins français à Petersbach, équipementier agricole Kuhn à Saverne, etc.

4 - Enfin, le parti d'aménagement s'inscrit dans **la promotion d'un développement optimisé et efficient :**

- **Au niveau environnemental et spatial** : préservation des corridors écologiques - trames bleues et vertes -, préservation des terres agricoles, reconquête des centralités urbaines et villageoises, confortement et organisation de l'armature des villes et des bourgs centres ;
- **Au niveau socioéconomique et spatial :** renforcement des activités à forte valeur ajoutée sur le territoire, renforcement de l'approvisionnement local et renouvelable, valorisation locale des emplois et des compétences, économie circulaire et inclusive, lien social et animation du territoire, etc.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

Une stratégie déclinée en trois objectifs

La mise en œuvre de ces ambitions se décline par l'organisation des politiques d'aménagement et de développement autour de trois objectifs stratégiques :

1) **PORTER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT À PARTIR DES VALEURS ASSOCIÉES AUX "VOSGES DU NORD EN ALSACE"**

2) **SOUTENIR DES MODES DE VIE ECO-CONTRIBUTEUR ET CONSOLIDER LA SOLIDARITÉ AU SEIN DU TERRITOIRE**

3) **GÉNÉRER DE NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS EN VALORISANT LA SITUATION AU CŒUR DE L'EURO REGION**

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

A. PORTER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT À PARTIR DES VALEURS ASSOCIÉES AUX « VOSGES DU NORD EN ALSACE »

La stratégie de développement portée pour notre territoire s'appuie sur la valorisation de la renommée et des valeurs associées au massif Vosges du Nord en Alsace pour accroître la lisibilité, le rayonnement et l'attractivité du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Il s'agit de cultiver les valeurs qui sous-tendent et entrent en résonnance avec l'entité "Vosges du Nord en Alsace". Valeurs qui fédèrent l'ensemble des composantes territoriales (Région de Saverne, Pays de Hanau-La-Petite-Pierre et Alsace Bossue) et confortent l'unité du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Ces valeurs renvoient notamment aux éléments suivants :

- **La valorisation du massif en tant que richesse patrimoniale, culturelle et économique partagée et emblématique, à la croisée et en complémentarité des autres entités constitutives du Pays de Saverne Plaine et Plateau.**
- **Le développement à partir des richesses endogènes (patrimoines naturels, culturels et paysagers), des filières locales (agriculture et lait, bois et menuiserie, pierre-grès, industrie mécanique et esprit d'initiative), des liens sociaux (sentiment d'appartenance, solidarité locale) en réponse à l'ambition d'éco-territoire.**

Les valeurs Vosges du Nord en Alsace sont portées à travers le renouvellement du modèle de développement et des leviers d'aménagement : les paysages, les activités, les ressources et la promotion.

1. Éco-Paysages – conforter la qualité des paysages à partir du massif des Vosges du Nord

La valorisation du territoire s'appuie sur la qualification de l'articulation des différents espaces éco paysagers organisés à partir du massif.

L'objectif est d'amplifier la lisibilité des spécificités paysagères du Pays de Saverne Plaine et Plateau et de conforter leur fonction écologique par l'intensification des trames vertes et bleues.

La montagne et ses massifs forestiers constituent le panorama de fond, l'écrin, paysager et écologique de la partie centrale du territoire. L'objectif est d'assurer la continuité et la cohérence de ce couvert perçus depuis chaque partie du territoire.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

Le maintien dans le temps de ce couvert forestier, participant à une continuité d'espaces naturels réservoirs de biodiversité entre le Palatinat et le Jura, intègre les objectifs de gestion et d'adaptation tels que :

- La maîtrise de son évolution sur les versants (notamment par les résineux) afin de conforter la lisibilité d'un paysage diversifié alliant espaces forestiers et espaces ouverts ;
- La diversification des essences et le maintien d'ilots de vieux bois contributifs à la préservation des fonctions biologiques remarquables de ces milieux ;
- L'adaptation au changement climatique, notamment à travers les essences et modes de gestion futures, permettant de conforter la capacité du massif à contribuer durablement à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 au regard de sa capacité à constituer le puits de carbone du territoire.

Par ailleurs, les différents éléments du patrimoine paysager en lien avec la montagne seront valorisés :

- les traces de l'Homme et de l'histoire locale (châteaux, villages perchés),
- la visibilité du substrat gréseux : promontoires rocheux (site de La Petite Pierre), rochers et falaises (Graufthal), traces du savoir-faire verrier, etc.
- les spécificités des paysages des vallées : coupures agricoles entre les villages des vallées, visibilité de l'eau (étangs, biefs, rigoles, fontaines, lavoirs, etc.) en lien avec les trames bleues.

Le piémont et la plaine constituent les paysages d'approche du massif avec lequel ils entretiennent des interrelations fortes. Ils marquent la transition vers les paysages de la plaine d'Alsace : des versants boisés dans leurs hauteurs, une alternance de prairies, vergers et cultures, et des villages implantés aux embouchures de vallées et aux pieds de coteaux. L'objectif est de valoriser l'organisation de cette mosaïque qui, outre ses fondements identitaires, constitue un milieu naturel riche favorable à la biodiversité. Cette valorisation est envisagée à travers :

- La préservation des motifs de vergers et de prés-vergers en lanières implantés entre les lisières forestières et les villages, notamment par la maîtrise des extensions urbaines. Ces mosaïques paysagères marquent la transition entre les espaces bâtis et les espaces agricoles, et assurent l'insertion paysagère des extensions urbaines. Ils constituent l'habitat de nombreuses espèces et sont le support d'une activité traditionnelle encore vivante (production de jus de fruits notamment).
- Le maintien des prairies (dont prairies à fromental : prairies de fauche ou de pâture typiques des plaines ou de l'étage collinéen), dans l'objectif de conserver des continuités écologiques de milieux naturels de prairies, des paysages diversifiés qui alternent cultures, bosquets et prairies, et dans l'objectif d'accroître les milieux contributifs à la captation du carbone tel que le permettent les prairies humides ;
- La préservation et la gestion durable des rivières (Moder, Zinsel, Eichel, etc.) et des milieux humides (Menchhoffen) qui leur sont associés en contribuant à la désartificialisation des berges et abords de cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

Le plateau d'Alsace Bossue, ponctué d'amples collines / vallées, et de villages en hauteur entourés de vergers, constitue un paysage singulier qui associe socle naturel lorrain et histoire alsacienne. C'est, à ce titre, un paysage de transition entre plateau lorrain et massif dont la pérennité de la lisibilité s'appuient sur :

- Le maintien de vastes espaces de prairies ponctués de haies et d'arbres isolés. Ce système sur lequel s'appuie une activité d'élevage importante (production laitière) constitue l'habitat d'espèces remarquables (notamment du Milan Royal, sonneur à ventre jaune) et un puit à carbone contributeur aux objectifs de neutralité carbone retenus par le territoire du SCoT. Le maintien de la diversité paysagère passe par la conservation et le renouvellement des systèmes d'arbres isolés, bosquets, vergers sur prairies ou en alignement en lien à la logique de trame verte locale.
- La pérennité des mouvements libres de l'eau aux fonds des larges vallées qui génèrent des espaces humides remarquables. Cette gestion doit être envisagée en lien avec les objectifs de préservation d'une agriculture extensive. En outre, le passage du canal de la Sarre offrant un paysage plus rigoureux avec son tracé et ses perspectives apparaît comme le support à une mise en valeur réfléchie à l'échelle du grand paysage : contribution à la trame bleue et accès pour les habitants et les visiteurs.
- L'insertion paysagère des extensions des villages implantés en crête en favorisant des évolutions organisées autour de centralités villageoises confortées et des formes urbaines plus compactes. L'objectif paysager rejoindra ici un objectif de moindre confrontation entre les espaces bâtis et les espaces agricoles.

2. Éco activités : développer les activités et filières en appui à la valorisation des ressources en lien avec le massif

L'objectif est de développer les activités économiques valorisant les ressources propres au territoire et permettant d'intensifier les liens entre économie locale et territoire. Cet objectif d'approvisionnement local et de proximité vise également à favoriser et consolider des fonctionnements de filières en réseau qui constituent des composantes à part entière de l'écosystème économique des « Vosges du Nord en Alsace ».

Valoriser durablement la ressource et la filière bois en articulation avec la mise en œuvre d'outils de gestion ciblés (Plans de Gestion Agroforestiers en cours de rédaction, Charte Forestière de Territoire portée par le PNR VN) et d'un aménagement de l'espace adapté. Il s'agit notamment :

- De favoriser la **gestion durable des espaces forestiers** de production, en assurant la bonne gestion du foncier et des accès aux forêts publiques et privées en cohérence avec les objectifs paysagers et écologiques ;
- D'accompagner le **développement et la structuration de la filière bois** (scieries, menuiseries, artisans, etc.) pour accroître la valeur ajoutée locale et développer une approche de circuit-court. A la fois en maintenant les sites d'exploitation existants, en facilitant leur développement, et en accompagnant leur adaptation aux évolutions

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

techniques et environnementales. Le développement des filières nécessite également un soutien aux instituts de formation : Forêt école de La Petite Pierre.

- D'optimiser la **valorisation énergétique de la ressource bois** (chauffage bois).

Soutenir et développer l'éco construction en incluant l'éco rénovation et l'éco urbanisme, à l'image de l'initiative « Maison alsacienne du 21ème siècle », pour soutenir les filières de la construction durable et le recours aux matériaux locaux et aux matériaux sains. L'objectif est le recours à ces matériaux dans les équipements publics, la construction neuve et la rénovation (adaptation des documents réglementaires d'urbanisme : PLU, cahiers des charges d'opérations, règlements, etc.)

Diversifier et encourager l'innovation des productions et filières agricoles, dans le but d'assurer :

- La pérennisation des capacités de production locales en préservant les espaces agricoles cohérents et fonctionnels et le maintien des capacités d'évolutions des sites agricoles ;
- Le soutien à la diversité des agricultures en portant une attention particulière à la valorisation des terroirs locaux : céréales et cultures fourragères dans le Kochersberg, prairies de fauche et vergers dans le piémont et les vallées du massif, prairies et polyculture élevage en Alsace Bossue ;
- Le développement des circuits-courts et des filières de proximité permettant de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur le territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs et l'organisation de filières destinées à la consommation locale : restauration collective, production maraîchère et fruitière de proximité, etc.
- La diversification et l'innovation des productions et des exploitations (ex. initiatives repérées en Alsace Bossue telle qu'une exploitation de culture de l'aronia,) ;
- L'agriculture contribuant au positionnement « eco » du territoire telle que l'agriculture labellisée biologique et l'adaptation des structures agricoles à la réduction de leur impact sur le climat ;
- L'organisation de l'agroénergie en lien avec l'ambition forte du territoire en termes de production énergétique locale (développée ci-après) mais tout en respectant les équilibres locaux (au regard des gisements locaux, maîtrise des impacts paysagers, etc.).

Valoriser les éco activités par le développement de l'écologie industrielle territoriale et plus largement l'économie circulaire.

Dans l'objectif de maîtriser les impacts des activités humaines sur l'environnement, il s'agit de minimiser la production de déchets et de favoriser la valorisation économique des gisements locaux. Notamment à travers :

- le recyclage (pour les déchets inertes notamment), le réemploi (par le développement de ressourceries par exemple) et la valorisation des biodéchets à des fins agroalimentaire ou énergétiques ;

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

- le regroupement, la mutualisation des activités, ou l'échange de fournitures et services entre les entreprises pour faciliter l'émergence de chaînes de valeur structurées ;
- l'animation des réseaux d'acteurs économiques locaux pour la création de services communs innovants autour des économies circulaires, l'émergence de synergies sur la valorisation et l'échange de matière et d'énergie entre entreprises, le développement de la mutualisation – par exemple : approvisionnements communs, services communs, partages d'équipements ou de ressources, etc.

3. Éco-ressources - développer la production énergétique en valorisant les ressources naturelles pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone

L'objectif est d'engager le modèle de développement territorial dans la perspective d'une **neutralité carbone à l'horizon 2050** (mis en œuvre dans le cadre du PCAET).

L'atteinte de cet objectif est envisagée en s'appuyant notamment sur la **valorisation énergétique des ressources locales** : bois-énergie, l'éolien, le photovoltaïque sur toitures, friches et délaissés (agrivoltaisme), la méthanisation, le solaire thermique.

Afin d'assurer la préservation des équilibres locaux (disponibilité des gisements locaux, préservation des paysages) l'organisation du développement de ces productions à l'échelle du territoire, se déclinera dans un schéma directeur des énergies renouvelables.

En complément à l'augmentation de la production des énergies d'origine renouvelable, l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone s'appuie sur la baisse de la consommation d'énergie et **des émissions des gaz à effet de serre**.

A ce titre, le Pays de Saverne Plaine et Plateau entend promouvoir des modes de vie éco-responsables voire eco-contributeurs, en engageant :

- La **rénovation thermique du parc de logements existants** (objectif de 1 170 logements rénovés par an) et des bâtiments tertiaires (rénovation de l'ensemble du parc de bureaux à l'horizon 2050) ;
- Le **développement des éco-gestes dans l'habitat** : maîtrise de la consommation liée aux appareils électriques ménagers, régulation du chauffage, maîtrise de la consommation d'eau chaude, etc. ;
- Le développement d'alternatives permettant de **diminuer les besoins en mobilité** des salariés (télétravail, coworking, etc.), et des ménages (développement des mobilités partagées notamment) ;
- L'accompagnement des **systèmes de production industrielle locaux** par la réduction de l'utilisation d'énergie fossile dans l'industrie.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

4. Eco-promotion : développer l'attractivité du territoire par la promotion des valeurs attachées à l'entité « Vosges du Nord en Alsace »

Les valeurs « Vosges du Nord en Alsace » s'appuient sur des **composantes paysagères, agricoles, industrielles et sociales** (histoire, patrimoines, cultures, modes de vie) dont la promotion vise à :

- Conforter le **sentiment d'appartenance** des habitants et des acteurs économiques à un territoire qui cultive ses singularités et ses atouts propres au sein de l'ensemble régional Alsace Grand-Est et l'Eurorégion ;
- Identifier le territoire au sein d'une **unité cohérente** tant vis-à-vis des visiteurs et excursionnistes potentiels, que du point de vue des populations ou investisseurs pouvant trouver sur le territoire, des offres résidentielles et économiques différenciantes par rapport aux territoires urbains et métropolitains.

L'atteinte de cette ambition se déclinera par :

- L'affirmation partagée d'une **offre de loisirs et de tourisme** fondée sur l'itinérance douce, le tourisme fluvial, les activités de plein air, le patrimoine bâti médiéval et des villages préservés ou encore la gastronomie et l'œnotourisme/tourisme brassicole ;
- Le déploiement d'une stratégie de **valorisation de l'offre économique et/ou résidentielle** ciblée en vue d'attirer de nouveaux habitants ou investisseurs sur le territoire. Cette stratégie pourra notamment s'adresser aux ménages, actifs et porteurs de projets disposant d'une certaine autonomie de fonctionnement adaptée au contexte rural (télétravail, travailleurs indépendants, TPE, etc.), et désireux de trouver des « offres résidentielles et d'implantations économiques alternatives à la ville » parce que présentant un rapport qualité / superficie / prix plus favorable, tout en étant facilement connecté aux métropoles voisines et grands axes d'échanges.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

B. SOUTENIR DES MODES DE VIE ECO-CONTRIBUTEUR ET CONSOLIDER LA SOLIDARITÉ AU SEIN DU TERRITOIRE

Être eco-territoire implique, de notre point de vue, une interaction forte entre les Hommes et l'Espace. Nous souhaitons renforcer les proximités de vie et de fonctionnement au sein du territoire et les ancrer aux spécificités de notre territoire. Au-delà d'un mode d'habiter, de travailler, de se déplacer ou de se divertir, nous souhaitons adopter des modes de vie, dans leur ensemble, plus en phase avec notre territoire avec ses paysages, ses ressources naturelles et ses compétences.

Cette ambition est en résonnance avec le positionnement de « Territoire à chaleur ajoutée » qui vise la proximité, la solidarité, le respect de l'environnement et le développement local.

Cette vision répond à une obligation de responsabilité vis-à-vis de l'avenir mais aussi à l'ambition de générer une nouvelle attractivité pour le territoire. Elle se traduit par :

- **le renforcement des proximités entre habitants, emplois, services et équipements,**
- **l'élargissement de l'offre en mobilité pour chacun des habitants,**
- **l'adaptation des modes de vie aux évolutions à venir de l'environnement.**

L'objectif est de déployer les capacités d'accueil nécessaires à l'évolution démographique du territoire à 2040 en adaptant l'offre de logements tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif (reconquête du parc ancien, adaptation aux besoins des seniors, renforcement de l'offre à destination des jeunes actifs, etc.).

1. Renforcer les pôles urbains et économiques et l'économie industrielle

L'élévation de la qualité du cadre de vie offert par le territoire s'appuie sur le renforcement et l'organisation d'une armature territoriale à partir de **pôles urbains et économiques de premier niveau** qui assure la proximité des fonctions nécessaires aux habitants.

Ces polarités s'appuient sur une organisation pluri-communale :

- Saverne (et son agglomération) + Steinbourg (espace économique) + Dettwiller + Marmoutier : ce système pôle comprend la ville de Saverne et assure une fonction structurante à l'échelle de l'ensemble du territoire ;
- Bouxwiller + Ingwiller + Obermodern + Wingen-sur-Moder : s'appuyant sur la complémentarité fonctionnelle des différents bourgs (commerce, industrie, gare ferroviaire) dont certains participent au dispositif Petite Ville de Demain, et intégrant Wingen-sur-Moder, dont la présence de l'attracteur touristique Lalique, l'offre

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

commerciale de proximité (fréquenté par les habitants de la Moselle) et la gare ferroviaire en fait un pôle rural d'intérêt ;

- Sarre-Union + Drulingen + Diemeringen : qui constitue un système de pôles irriguant l'ensemble du bassin de vie d'Alsace Bossue et amené à se renforcer par le déploiement du dispositif d'action Petite Ville de Demain.

Le DOO prévoira la possibilité d'organiser, à l'échelle des bassins de vie de proximité pour que le maillage territorial puisse répondre de façon pertinente aux besoins locaux d'accès aux services et équipements de proximité pour tous les habitants.

Ces pôles ont vocation à développer de façon organisée et complémentaire (pluri-communal) des fonctions urbaines mixtes (emplois, équipements et services, offre commerciale, offre résidentielle diversifiée) accessibles par l'ensemble des habitants en cohérence avec les objectifs de mobilité du projet.

Le renforcement des pôles nécessite d'engager des actions de structuration et d'aménagement urbain à l'échelle pluricommunale.

Celles-ci visent :

- la **vitalisation prioritaire des centralités** en organisant l'équilibre du développement centre / périphéries notamment en limitant les extensions et les développements urbains éloignés des centralités, en privilégiant l'accueil de logements, d'équipements et d'activités dans les centralités en priorité voire par le biais d'opérations mixtes intégrant équipements, services et logements de façon à accroître la polarisation des centralités ;
- le **recentrage des commerces sur des espaces plus restreints** pour accompagner un effet de masse et une centralité commerciale lisible et attractive, associé à une requalification et une pacification des espaces publics ainsi qu'une requalification des façades commerciales pour une reconquête de la qualité et de la capacité d'attraction des linéaires de vitrine ;
- la **valorisation des capacités foncières** de façon à engager la densification urbaine de leurs espaces bâtis existants, à requalifier les espaces ou dégradés en coeur de centralité et à limiter le recours aux extensions urbaines et lutter contre l'étalement urbain : cette réduction du rythme de la consommation foncière sera déclinée par tranche de 10 ans ;
- le **renforcement de l'offre en équipements structurants** de niveau "supérieur" pour Saverne et "intermédiaire" pour les autres pôles ;
- la **diversification de l'offre en mobilités internes** à l'échelle de chaque espace pluricommunal (mobilité urbaine et modes doux) et à développer les équipements permettant aux habitants des autres communes d'accéder rapidement aux centralités de services ;
- la **diversification et le renforcement du parc de logements** en contribuant significativement au renforcement de l'offre à destination de publics « fragiles » ou ne pouvant trouver facilement de logements dans les communes rurales du territoire (en privilégiant les segments du parc sous-représentés dans le bassin de vie), et en priorisant leur localisation à proximité des services, équipements et emplois des centralités.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

En complément aux fonctions mixtes les pôles sont destinés à assumer des **fonctions économiques structurantes.** Le développement des capacités foncières et immobilières pour les entreprises industrielles s'appuie sur l'optimisation, la restructuration voire le développement d'espaces industriels structurants dont l'organisation comprend :

- la polarité Savernoise : concernée par des objectifs de requalification et d'extension-développement en associant Steinbourg ;
- les polarités industrielles de proximité : Dettwiller + Sarre-Union (associant également le parc économique de Thal Druligen) + Drulingen + Diemeringen + Ingwiller + Bouxwiller ;
- des espaces industriels diffus : Pertersbach, etc.

La stratégie de développement économique intègre également la poursuite de la requalification d'espaces économiques existants en mutation à l'image de celui de Landersheim.

Dans l'objectif de soutenir les PME et TPE locales en leur permettant de se maintenir et de se développer sur le territoire – et en complément des espaces économiques polarisant et constituant les sites d'appui pour le développement industriel – les espaces économiques existants à vocation mixte pourront être confortés en fonction de leurs besoins (ex. zones intégrées de Sarre-Union, etc.).

2. Organiser et renouveler les conditions d'accueil des populations et des activités et raffermir le lien villes-villages par le déploiement de politiques différenciées à l'échelle des bassins de proximité

Au-delà de l'affirmation de pôles urbains et économiques, nous souhaitons promouvoir un développement équilibré du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Cela passe par la consolidation des politiques locales organisées dans le cadre des bassins de vie du quotidien. En effet, et au-delà des polarités pluri communales, il s'agit de reconnaître et d'affirmer les logiques de complémentarités et de coopérations de proximité.

Le renforcement des conditions d'accueil des populations et des activités en tout point du Pays de Saverne Plaine et Plateau se traduira par le développement de politiques intégrées menées aux échelles intercommunales du Pays de Saverne, de Hanau La-Petite-Pierre et de l'Alsace bossue, ou dans le cadre de mutualisations à l'initiative de quelques communes, permettant notamment de s'assurer d'un bouquet minimal de services dans les villages.

A l'échelle des villages, afin de conforter la cohésion des espaces de vie de proximité, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- **Promouvoir des formes et types d'habitats innovants**, de qualité et alternatifs au pavillon individuel au sein des enveloppes villageoises. Compte tenu des objectifs de sobriété foncière, il s'agit de revisiter les formes et types d'habitat à partir du bâti existant au cœur même des villages :

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

- Lutte contre la vacance du parc ancien et réhabilitation-transformation d'anciennes demeures ou d'anciens corps de ferme,
- Promotion de la maison mitoyenne renouvelée, de l'habitat semi collectif ou des offres résidentielles intergénérationnelles à destination des publics confrontés aux difficultés de mobilité (jeunes, publics en insertion professionnelle, personnes âgées),
- Développement des usages partagés de jardins, garages, guérites et stationnements en cœur d'îlots des villages,
- Renforcement de la performance énergétique du bâti existant et aménagement de réseaux de chaleurs, Etc.

- **Favoriser le maintien-renouvellement du commerce de première proximité en cœur de village** en privilégiant la requalification des façades et des vitrines, la modernisation des marchés de proximité, l'ouverture de nouveaux points de ventes de produits locaux de terroirs, le soutien au dernier commerce ou aux points de vente multi services, etc.
- **Aménager et ouvrir des espaces d'activités de taille réduite à proximité immédiate et/ou au cœur des villages** pour permettre le maintien-confortement des activités économiques de proximité : zones d'activités et pépinières-hôtellerie d'entreprises artisanales, espaces affectées à l'agriculture de proximité et de maraîchage et à l'implantation de points de transformation et de commercialisation en vente directe, espaces de coworking et tiers lieux, etc.
- **Amplifier les politiques de renouvellement des services de proximité non marchands** dans un souci de localisation prioritaire au sein des centralités villageoises et des bourgs centres. Ces politiques seront notamment portées aux échelles communautaires ou à la faveur de mutualisations intercommunales à l'échelle de quelques communes toutes thématiques confondues : petite enfance, offre scolaire, péri et extrascolaire, lecture publique, offre sportive, de loisirs et de soutien à la vie associative, offre de santé et de maintien à domicile, etc.

3. Développer les mobilités de proximité pour renforcer les liens pôles territoires

Notre objectif est de réduire les besoins de mobilités quotidiennes fortement émettrices de GES et ayant des impacts importants sur l'organisation de la vie des habitants (perte de temps, distanciation, etc.).

L'atteinte de cet objectif est envisagée, en premier lieu, par le rapprochement des services et emplois vis-à-vis des habitants : développement de l'emploi local sur le territoire, création de tiers-lieux et d'espaces relais permettant de limiter les déplacements pendulaires, renforcement d'un maillage territorial de pôles d'équipements et de services, renforcement de la mutualisation intercommunale permettant de maintenir des équipements de proximité à une échelle fine.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

En complément, nous poursuivons des objectifs de développement de l'offre en mobilité qui puisse répondre à une réduction des émissions de carbone et qui permette de renforcer la solidarité sur le territoire (solidarité entre habitants et solidarité entre parties du territoire) :

- **Faire de la voiture un mode de déplacement partagé** à travers : le développement de l'autopartage, les pratiques liés à la mobilité auprès des entreprises, des administrations, des associations, des usagers (Plans de Déplacements d'Entreprises, Inter-entreprises et d'Administration, co-voiturage spontané, etc.) ;
- **Consolider l'interconnexion des boucles locales cyclables** à l'échelle du territoire du SCoT à destination des habitants et des visiteurs :
    - Sécurisation des itinéraires, notamment par le traitement des points noirs accidentogène avec le réseau routier ;
    - Poursuite de la réalisation de voie verte Saverne – Marmoutier – Molsheim ;
    - Développer des offres de mobilités alternatives adaptées aux publics (personnes âgées, scolaires, personnes à mobilité réduite…), et notamment à destination des jeunes pour répondre aux difficultés de mobilité pour l'accès à l'emploi.
- **Améliorer l'articulation entre les pôles** : nouvelle desserte bus Diemeringen – Sarre-Union, etc.

4. Maîtriser l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience

Anticiper les besoins futurs de la vie sur le territoire intègre la prise en compte et l'adaptation aux risques et évolutions climatiques futures. En résonance avec l'ambition d'eco-territoire l'objectif est de proposer des conditions de vie saines et sûres pour les habitants.

Anticiper les risques liés au changement climatique et les risques naturels

Afin d'anticiper les évolutions climatiques probables sur le territoire (augmentation des vagues de chaleur l'été et sécheresse, diminution des jours de gel et pluies intenses) le territoire vise :

- d'une part à contribuer au ralentissement du changement climatique : maintien des milieux pièges à carbone (forêts, prairies, zones humides, etc.), diminution des émissions de GES,
- d'autre part à préserver des conditions de vie saines et sûres : prendre en compte les documents de prévention des risques naturels (inondation, mouvement de terrain, etc), désimperméabiliser les sols pour ralentir les effets des ruissellements d'eaux de pluie, anticiper les éventuels feux de forêt en maintenant des retraits entre espaces boisés et espaces urbanisés, identifier les espaces nécessaires à l'accueil d'entreprises à risques, généraliser les méthodes d'éco-urbanisme (végétalisation, eau en surface, orientation vis-à-vis du soleil, etc.).

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

Renforcer la fonction santé du territoire et promouvoir un urbanisme de la santé

Être éco-territoire c'est proposer un cadre qui permet aux habitants d'avoir une vie saine.

Dans cet objectif, le Pays de Saverne Plaine et Plateau porte une démarche globale de santé à travers :

- le contrat local de santé médico-social liant le Pays de Saverne Plaine et Plateau, l'ARS et la CEA dont l'objet est de répondre avec les acteurs et ressources du territoire aux besoins de santé des habitants , de la promotion de la santé à l'offre de soins,
- et le projet « territoire de santé de demain » qui s'inscrit dans un partenariat avec l'Eurométropole pour développer une approche intégrée de santé sur le territoire.

Cette approche territoriale de la santé se décline dans les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui prévoient :

- la maîtrise de l'exposition aux risques naturels et technologiques : risques liés aux inondations et ruissellements, risques liés aux mouvements de terrain, risques liés aux transports de marchandises, etc ;
- l'accès aux espaces naturels permettant aux habitants de se ressourcer et d'avoir des pratiques sportives (liens avec la trame verte et bleue, les réseaux cyclables, etc.) ;
- la qualité de l'air en prévoyant l'éloignement ou la protection des espaces habités vis-à-vis des sources de pollutions atmosphériques, il est de même vis-à-vis des sources de nuisances sonores, le renforcement de la végétalisation des espaces urbains par des essences non allergènes et adaptées aux évolutions anticipées du climat afin de permettre la circulation et la filtration de l'air ;
- la préservation de la ressource en eau ;
- le développement de la biodiversité permettant aux écosystèmes d'être plus résilients ;
- la préservation des espaces d'habitat vis-à-vis des pollutions atmosphériques agricoles ;
- l'amélioration de la sécurité liés aux déplacements : accès aux gares, itinéraires cyclables protégés, centre-ville/centre-bourg

  etc.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

C. GÉNÉRER DE NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS EN VALORISANT LA SITUATION AU CŒUR DE L'EURO REGION

Pour amplifier le développement de notre territoire, nous cherchons à ouvrir son fonctionnement aux dynamiques qui l'entourent.

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau s'inscrit dans un espace inter-régional et international vaste qui offre des opportunités de coopérations sur le plan : humain, économique, culturel et patrimonial.

Il s'agit d'accroître l'offre de développement personnel et économique pour les habitants et les entreprises de notre territoire.

Dans cette perspective, le projet d'aménagement vise à activer les sites clefs de connexion de notre territoire avec son environnement régional à toutes les échelles de projection :

- **les sites d'accroche et d'articulation avec les territoires limitrophes,**
- **les sites de connexion entre le territoire et l'extérieur, notamment les sites de gares,**
- **les réseaux et circuits touristiques.**

1. Renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales

La réalisation de projets d'aménagement communs avec les territoires limitrophes représente une opportunité de développement gagnant-gagnant au bénéfice des habitants et des entreprises de notre territoire, et des territoires voisins.

Des actions de coopérations et d'aménagement des espaces de contact avec les territoires limitrophes sont identifiées :

- **Valoriser la porte avec l'Eurométropole strasbourgeoise,** en accompagnant la démarche engagée de valorisation d'une offre d'espace d'activités sur la commune de Landersheim à la faveur d'un équipement mixte innovant associant plusieurs lieux d'accueil des nouvelles formes de travailler : tiers lieux, incubateur destiné à l'accueil de start-up dans les champs de la médecine et des biotechnologies, etc.
- Améliorer et diversifier les mobilités entre notre territoire et **l'agglomération de Sarreguemines** ;
- Conforter les coopérations avec **Phalsbourg et l'agglomération de Sarrebourg** : tourisme fluvestre, mobilités et sur la filière lait et viande, notamment la relocalisation d'équipements de collecte et transformation ;

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

- Inscrire le renforcement de l'offre médicale locale par une coopération médicale et hospitalière entre l'hôpital de **Saverne, celui de Sarrebourg**: animation / mise en réseau des maisons médicales de proximité avec les centres hospitaliers, Institut de Formation des Soins Infirmiers (IFSI) ;
- **Sarrebruck et Rastatt** : en soutenant la mise en place de la voie ferrée Allemagne/Allemagne et donc en encourageant la réouverture de la voie ferrée Obermodern / Haguenau pour accroître les relations avec interactions avec **Haguenau**, également sous l'angle de la coopération économique sur l'économie productive (ex. : Réseau des industriels innovants d'Alsace du Nord).

2. Valoriser les centralités émergentes à partir des gares pour des développements liés aux mobilités durables

La **forte connectivité de notre territoire par des infrastructures ferroviaires** constitue un atout de développement durable que nous souhaitons valoriser davantage.

Les sites de gare apparaissent stratégiques au regard des objectifs de lutte contre l'étalement urbain et d'**articulation de notre développement futur avec l'utilisation des mobilités décarbonées**. Ces sites constituent des points d'appui pour le développement résidentiel et économique.

Nous souhaitons accompagner leur évolution et leur développement pour les amener à devenir de véritables « portes d'entrée du territoire » et des centralités émergentes connectées.

L'aménagement des quartiers gare doit notamment permettre de :

- Constituer des pôles pluri modaux permettant de faciliter les échanges route / fer,
- Créer des liens avec les centralités historiques par le biais des mobilités douces voire des mobilités innovantes,
- Accueillir de nouveaux espaces d'activité connectés : tiers lieux, etc.
- Renforcer la densification de l'offre en logements.

3. Conforter l'attractivité touristique du territoire en s'inscrivant dans les circuits et itinérances d'échelles régionale et nationale

En s'appuyant sur les atouts et aménités touristiques du Pays de Saverne Plaine et Plateau il s'agit de **promouvoir une offre fondée sur : l'itinérance douce** (chemins de randonnées, à pied, à cheval ou en vélo), **les activités de plein air, la découverte des patrimoines ou encore la gastronomie**.

Il s'agit de **jouer pleinement la carte d'un « tourisme doux »** ou encore dénommé « slow tourism », respectueux de cet environnement et de ces traces du passé préservées, car fondé sur la logique de circuits et d'itinérances reliant une multiplicité de points d'intérêts et de visites :

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

- L'authenticité des patrimoines naturels (massif des Vosges du Nord, concentration d'espaces de biotopes et du bocage en Alsace bossue, vallées de la Sarre ou de la Moder, etc.),
- les patrimoines bâtis médiévaux homogène tels que l'Abbatiale de Marmoutier, l'Abbatiale Saint-Pierre et Saint-Paul, le Château de Lichtenberg, des villages et villes typiques et préservés,
- ou encore l'existence de pépites et de savoirs faire industriels traditionnels toujours vivaces liés aux arts du feu (Cristallerie Lalique à Wingen/Moder), etc.

Ce parti pris de développement touristique suppose d'inscrire le Pays de Saverne Plaine et Plateau dans les circuits et itinérances qui s'inscrivent, s'articulent et se complètent selon des parcours de découverte et d'excursions d'envergures régionale, nationale voire internationale.

Plusieurs **parcours et logiques d'itinérances touristiques** seront pleinement valorisés permettant d'élargir l'offre touristique locale :

- L'inscription renforcée dans les « circuits » associés aux grands attracteurs touristiques de la destination « Alsace » notamment par l'organisation de navettes touristiques reliant à, partir de Strasbourg, des sites locaux forts tels que le musée Lalique ou le Royal Palace ;
- Le renforcement du circuit touristique partagé de la route des arts du feu avec le Pays de Bitche en Lorraine ;
- Le renforcement et la promotion de l'itinérance douce à la fois pour des usages touristiques et de déplacements quotidiens des populations locales par l'inscription dans les itinéraires régionaux, nationaux et européens, tels que : le GR53 et l'Eurovélo 5 ;
- L'aménagement de voies vertes à partir de lignes ferrées désaffectées en partenariat avec les territoires voisins et les partenaires régionaux, tel qu'au niveau de l'ancienne ligne ferrée Saverne-Wasselonne
- Le renforcement du tourisme fluvestre à partir des canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin ;
- Le développement de services et de loisirs le long de ces itinérances douces : balades en barques à fond plat le long de la Sarre, apprentissage du vélo et développement des activités de locations, stationnement et réparation de vélos, proposition d'offres d'hébergement ou de restauration, etc.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 067-200074953-20231114-2023VI06-DE

Tableau de correspondance

Le champ des orientations générales et objectifs du PAS introduit dans le code de l'urbanisme par l'article L141-3 du code de l'urbanisme au 1er avril 2021

Contenu règlementaire du PAS	*Objectifs du PAS*
« Objectifs de développement et d'aménagement à horizon de 20 ans »	La vision pour le Pays de Saverne Plaine et Plateau 2040, p.5
« Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent »	p.5-7
« Objectifs d'équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales »	B.1. Renforcer les pôles urbains et économiques, et l'économie industrielle C.1. Renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales C.2. Valoriser les centralités émergentes à partir des gares pour des développements liés aux mobilités durables
« une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols »	A.1. Eco-paysages – conforter la qualité des paysages à partir du massif des Vosges du Nord (préservation des espaces naturels, désartificialisation des berges…) B.2. Organiser et renouveler les conditions d'accueils des populations et des activités et raffermir le lien villes-villages par le déploiement de politiques différenciées à l'échelle des bassins de proximité (sobriété foncière)
« les transitions écologique, énergétique et climatique »	A.3. Eco-ressources - développer la production énergétique en valorisant les ressources naturelles pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone B.4. Maîtriser l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience
« une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie »	B.2. Organiser et renouveler les conditions d'accueils des populations et des activités et raffermir le lien villes-villages par le déploiement de politiques différenciées à l'échelle des bassins de proximité B.3. Développer les mobilités de proximité pour renforcer les liens pôles-territoires C.2. Valoriser les centralités émergentes à partir des gares pour des développements liés aux mobilités durables
« une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux »	A.2. Diversifier et encourager l'innovation des productions et filières agricoles C.1. Renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales (filière lait et viande)
« respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages »	A.1. Eco-paysages – conforter la qualité des paysages à partir du massif des Vosges du Nord (associant la qualité des espaces naturels et des espaces urbains, ainsi que le renforcement de la biodiversité C.3. Conforter l'attractivité du territoire en s'inscrivant dans les circuits et itinérances d'échelles régionale et nationale